

L'ACCUEIL DE LOISIRS



M.J.C. Grieu Vallon Suisse – Centre social Règlement à conserver par les parents

Mise en application à partir de 1er septembre 2023

1- Coordonnées

L'accueil de loisirs est géré par l'Association Maison de quartier Grieu Vallon Suisse – Maison des Jeunes et de la Culture-Centre Social.

Adresse: 3 rue de Genève - 76000 Rouen

Téléphone: 02-35-71-94-76
E-mail: contact@mjcgrieu.org
Site internet: http//mjcgrieu.org

Structure agréée par la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale et répond à la réglementation des accueils de loisirs dont l'appellation officielle est Accueils Collectif de Mineurs de Haute Normandie.

2- Les enfants

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 4 ans et jusqu'à leur 18 en 5 groupes d'âge :

- Le jardin d'enfant : les enfants en maternel
- Les mini-juniors : les enfants en CP/CE1
- Les maxi-juniors : les enfants en CE2/CM1/CM2
- Les pré-ados/ados : les enfants dès la 6^{ème}

Le passage d'un groupe à un autre se fait lors des vacances d'été après concertation entre les parents et le personnel de la MJC. La direction s'autorise le changement de groupe si celui-ci n'est pas adapté à l'enfant.

3- L'ouverture et les horaires

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires.

Fermeture : La dernière semaine des vacances de fin d'année ainsi que certains mercredis fin juin pour préparer l'été et début septembre pour préparer la rentrée.

Horaires d'accueil		
8h30 - 9h : Accueil du matin		
9h - 12h : Pré- Activité et activité		
12h - 14h : Repas et temps calme		
14h - 17h : Pré- Activité et activité		
17h-17h30 : Sortie des enfants		
17h30 - 18h : Accueil du soir		

4- L'inscription et la tarification

Pour s'inscrire, l'enfant doit être adhérent de l'association. L'adhésion est valable sur la durée de l'année scolaire jusqu'à la rentrée suivante.

Les règlements sont <u>obligatoires</u> lors de la réservation des journées et/ou des sorties. Aucune réservation ne peut être faite sans règlement.

Lors de l'inscription, le quotient familial doit être connu de l'administration afin d'appliquer le tarif correspondant. Dans le cas contraire le tarif 5 sera retenu sans aucune possibilité de remboursement.

Les tarifs (selon le quotient familial) :

Tarif 1 : quotient entre 0 et 700

Tarif 2 : quotient entre 701 et 1200

Tarif 3 : quotient entre 1201 et 1700

Tarif 4 : quotient entre 1701 et 2200

Tarif 5 : quotient égal ou supérieur à 2201

Le matin de 9h à 12h : Prix : 2.60€ / 2.70€ / 3.50€ / 4.10€ / 4.50€

<u>L'après - midi de 14h à 17h30 :</u> **Prix : 2.60€ / 2.70€ / 3.50€ / 4.10€ / 4.50€**

<u>L'accueil du midi de 12h à 14h :</u> **Prix : 2.45€ / 2.80€ / 3.20€ / 3.70€ / 4.25€** (Prévoir repas, possibilité de réchauffer

sauf en cas de sortie)

Les accueils matin et soir : Prix : 1.20€ / 1.25€ / 1.35€ / 1.65€ / 1.75€

♦ Le matin de 8h30 à 9h.

♦ Le soir de 17h30 à 18h.

<u>La journée de 9h à 17h30</u>: Prix 5.50€ / 6.25€ / 7.65€ / 8.90€ / 9.90€. La journée comprend les activités du matin, l'accueil du midi, les activités de l'après-midi, sans sortie

La journée de 9 h 00 à 12 h et de 14 h 00 à 17h30 : Prix : 3.65€ / 3.95€ / 5.50€ / 6.60€ / 7.40€. la journée comprend les activités du matin, les activités de l'après-midi sans sortie

Selon la planification, certaines sorties peuvent être incluses dans le tarif.

Chaque session de vacances est sujet à une programmation spécifique, celle-ci est communiquée aux parents par le biais d'un tract, celui-ci est disponible environ 15 jours avant la session à l'accueil ou sur le site internet de la M.J.C La tarification des sorties est indiquée sur le tract de la session.

- Aucun remboursement ne peut être accordé pour l'annulation d'une réservation, seulement une mise en avoir sur le compte de l'enfant, si les conditions d'annulation sont respectées :
 - ♣ Une journée de centre : l'annulation doit être effectuée dans un délai de 48h à l'avance par mail.
 - Les sorties : l'annulation doit être effectuée dans un délai de 48h à l'avance par mail et sera crédité en avoir si l'enfant a pu être remplacé dans ce délai, ou sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 8 jours après la date de la réservation annulée au préalable par mail.
- Un moyen de réservation avec paiement en ligne est possible. Pour toutes informations, vous pouvez vous renseigner auprès de l'accueil de la MJC.

5- Arrivée et départ :

Les enfants peuvent arriver	Les enfants peuvent repartir
 Entre 8h30 – 9h10 A 12h A 14h Ou heure spéciale précisée sur le tract pour une sortie 	 A 12h A 14h Entre 17h et 18h

- Les horaires d'arrivée et de départ peuvent varier en fonction des sorties, se référer au tract de chaque session.
- Il est impératif de respecter les modalités et les horaires du fonctionnement.

L'arrivée :

La prise en charge de votre enfant à l'accueil de loisirs est effective au moment de l'enregistrement de sa présence.

Lors de son arrivée, l'enfant doit se présenter à la direction de l'ALSH présente à l'accueil pour pointer les présences.

Dans le cas où l'horaire d'arrivée n'est pas respecté, ou que les retards sont répétitifs, l'équipe de direction peut refuser l'inscription de votre enfant ou, lors d'une sortie, attribuer la place à un autre enfant sans remboursement.

Le départ :

La prise en charge de l'accueil de loisirs s'arrête à la remise de l'enfant par un animateur référent aux parents ou à toute personne désignée par eux sur la fiche d'inscription. A ce titre, on demande aux parents d'attendre que l'enfant soit appelé par l'animateur référent de la sortie.

Pour les enfants autorisés à partir seul, la prise en charge s'arrête à l'appel de leur prénom par l'animateur référent de la sortie.

Retard des parents après 18h:

En cas de retard, une majoration forfaitaire de 5€ sera appliquée de façon automatique.

Si vous devez à titre exceptionnel (rdv médicaux/malade/imprévu), récupérer votre enfant en cours de journée, veuillez le signaler lors de son arrivée à un membre de l'équipe de direction. Lorsque vous viendrez chercher votre enfant, vous devrez signer une décharge de responsabilité. Cette situation doit rester exceptionnelle afin de ne pas mettre en difficultés les équipes d'animation.

6- Vie à l'accueil de loisirs

- Les objets de valeur et les jouets personnels sont interdits, de ce fait nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou bris des objets (bijoux, montres, téléphones portables, jouets, livres...). L'équipe d'animation se réserve le droit de conserver ces objets en lieu sûr.
- Les doudous apportés pour le temps calme doivent porter le nom de l'enfant et être transporté dans un petit sac à dos.
- Nous pratiquons un grand nombre d'activités manuelles. Nous utilisons des peintures et des encres qui se nettoient aisément lorsqu'elles sont fraîches et parfois plus difficilement lorsqu'elles sont séchées; en règle générale les enfants portent des blouses pour les activités salissantes mais cela ne garantit pas l'absence d'accident. Aussi nous vous demandons de privilégier les vêtements adéquats lorsque votre enfant vient sur l'accueil de loisirs.
- ☞ Le nombre d'enfants accueillis permet pas vérifier les ne nous de toutes tenues/manteaux/accessoires. De ce fait, nous vous prions d'inscrire le nom de l'enfant sur chaque vêtement et accessoire qu'il emmène sur l'accueil de loisirs. Nous installons régulièrement des porte manteaux regroupant les affaires recueillis afin qu'ils puissent être rendus à leur propriétaire. Si les objets ne sont pas récupérés dans l'année en cours, nous faisons don de ces objets/vêtements à une association.
- La direction se réserve le droit de ne pas faire participer votre enfant à l'activité ou à la sortie si elle juge son habillement inadapté à la pratique de l'activité. Nous conseillons donc aux parents de fournir les objets et

vêtements personnels en adéquation avec la sortie et le temps (casquette, sac à dos, maillot de bain, bonnet de bain, serviette, k-way).

Les repas

Chaque enfant doit être muni de son repas qui peut être froid ou chaud. Pour les sorties, privilégiez un pique-nique. Le système des repas peut être amené à évoluer au cours de l'année. L'équipe de direction vous informera des éventuelles modifications. Merci de votre compréhension.

7- Fiche sanitaire de liaison

C'est le seul document sur votre enfant que nous avons en notre possession. Cette fiche nous permet de vous joindre en cas d'urgence et permet au médecin de voir si votre enfant a un antécédent médical ou une pathologie. C'est également l'autorisation de faire pratiquer une intervention d'urgence en votre absence. Pour cela, nous vous demandons de la remplir avec soin et de signaler tout changement. De même, il est demandé de nous transmettre toutes informations importantes relative à votre enfant nous permettant de mettre en place un meilleur accompagnement qui lui facilitera les journées.

Maladie :

Un enfant suspect de maladie contagieuse ne sera pas admis à l'accueil de loisirs.

Médicaments :

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication doit être prise, sur le temps de présence de l'enfant à la MJC.

➤ PAI (Allergie – asthme ...) :

Vous devez le faire figurer sur la fiche sanitaire de liaison et le signaler lors de l'inscription. Nous demandons aux parents de fournir un certificat médical ainsi que les médicaments. Malgré tout, il ne nous est pas possible de consulter les fiches de l'ensemble des enfants de l'accueil de loisirs chaque jour, aussi nous demandons aux parents de le rappeler à la direction lors de son arrivée et d'être vigilants au changement d'équipe lors des périodes de vacances.

> Accidents:

Petites blessures : Elles sont soignées sur place par le personnel titulaire du diplôme de secouriste.

Blessures plus importantes: Les parents sont prévenus immédiatement afin qu'ils emmènent l'enfant à l'hôpital. Exceptionnellement, La direction peut faire le transport jusqu'au centre hospitalier mais les parents devront se rendre dans un délai raisonnable sur le site.

Urgences: Transfert par les pompiers ou SAMU à l'hôpital le plus proche.

> Autorisations :

Dans le dossier d'inscription figure une liste d'autorisations. Lorsque vous signer le dossier, vous vous engagez à les accepter.

A savoir:

Pour tous renseignements ou compléments d'informations, l'accueil de la MJC est ouvert :

Le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h45 Le vendredi de 14h à 18h30

MJC GRIEU VALLON SUISSE CENTRE SOCIAL - 3 rue de Genève - 76000 ROUEN TEL : 02-35-71-94-76